

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "relatif à l'enregistrement des collecteurs et des transporteurs de déchets autres que dangereux", introduite le 20 décembre 2000 par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Région wallonne, après avoir été renvoyée, le 17 janvier 2001 sous le n° 45, au rôle d'attente prévu à l'article 84*bis* des lois coordonnées, a été rayée du rôle le 20 avril 2001 à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle 31.553/4, après accomplissement des formalités préalables prescrites.
